

# TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

## Déclaration du groupe Agriculture

Les discussions relatives à la Stratégie nationale bas carbone font opportunément entrer cet avis dans l'actualité. Il présente des propositions concrètes et offre des pistes de réflexion qui permettront d'envisager comment les TPE et PME peuvent inscrire leur action dans cette stratégie, comment aider les chefs d'entreprise à être les leaders du changement.

Il a été collectivement décidé par la section des activités économiques d'exclure le secteur agricole du champ d'investigation de l'avis. Pour la profession agricole, le sujet mérite effectivement un traitement spécifique car le secteur non seulement s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre mais il est aussi et surtout une source de solutions à la fois pour capter le carbone émis par d'autres activités et proposer des énergies et matériaux renouvelables.

Notre profession a d'ailleurs déjà initié des démarches bas carbone. Par exemple le programme « *life dairy carbone* » compte 3 900 exploitations laitières engagées dans la réduction de leur impact carbone. Les agriculteurs peuvent produire, consommer et recycler le carbone !

Le texte fait état de très nombreuses pistes pour permettre aux TPE et PME de faire d'un objectif contraignant un avantage compétitif et durable. Certaines d'entre elles ont plus particulièrement attiré l'attention du groupe de l'agriculture.

La question du « bilan carbone » est essentielle. Le texte souligne qu'il existe de nombreuses méthodes provenant de différents organismes. Il ne faut en retenir qu'une seule dont les analyses doivent être incontestables ; elle doit être largement diffusée et partagée, tant sur le territoire national que sur le territoire européen. C'est ainsi que l'on pourra gagner la confiance des opérateurs sur sa fiabilité.

Les chambres consulaires sont tout à fait pertinentes dans ce rôle de diffusion et de partage des outils relatifs à la neutralité carbone. Le texte cite d'ailleurs plusieurs initiatives intéressantes prises par certaines chambres. Ces organismes sont non seulement des relais mais aussi des amplificateurs des différentes idées à l'oeuvre dans le domaine de la neutralité carbone.

Le groupe partage les grands axes de cet avis mais reste plus interrogatif sur les questions de la comptabilité. Intégrer la comptabilité carbone dans les bilans pour évaluer les économies dégagées et pour évaluer la valeur construite, c'est faire fi de la responsabilité des chefs d'entreprise et de leur capacité de gestion.

De plus, la pertinence économique d'un tel poste comptable n'est pas suffisamment partagée. Toutefois, la question ne doit pas être mise de côté, c'est une piste très importante pour la neutralité carbone.

Enfin, il nous semble que pour qu'un changement de paradigme ou de pratique s'opère dans l'économie réelle, il faut un marché attentif, avec :

- d'abord des entrepreneurs et salariés informés et sensibilisés sur les enjeux de la neutralité carbone
- ensuite, des consommateurs éclairés : en effet, l'offre d'une neutralité carbone ne pourra se maintenir que si la demande existe.

Les consommateurs sont-ils prêts à payer plus pour des produits « neutres » ?

Les actions des entrepreneurs peuvent-elles être valorisées ? La réponse à ces questions est déterminante pour l'avenir de la neutralité carbone. Le groupe a voté pour.